

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le 25 AVR. 2024

ID : 031-213104847-20240409-DELCOM24_28-DE



DÉPARTEMENT
Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

COMMUNE
SAINT-GENIÈS BELLEVUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
2024-28**

de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE

L'an deux mille vingt-quatre et le 9 avril à 19 heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière du 04/04/2024, sous la présidence de Mme Sophie LAY, maire.

Etaient présents : Mesdames CLAEYS, GAILLARD, MARTIN, MAURICE, PERTUISET, TOMAS, Messieurs ARTIGUE, de LASSUS SAINT GENIES, MORILLON, OTAL, ROUCH.

Etait absent et représenté : M. AUXIÈTRE a donné pouvoir à M. ARTIGUE

Etait absent : M. PEDRONO.

Monsieur ARTIGUE a été nommé secrétaire de séance.

OBJET: Dénomination de voies privées

Selon l'article L.2121-30 du CGCT (code général des collectivités territoriales), la dénomination des voies communales est établie par une délibération du conseil municipal. Depuis la loi n°2022-217 du 21/02/202, dite 3DS, le conseil municipal est également compétent pour dénommer les lieux-dits et les voies privées ouvertes à la circulation.

Considérant que l'obligation de la certification de la Base d'Adresse Nationale conduit à dénommer trois voies actuellement sans nom ;

Vu qu'il convient de faciliter la vie quotidienne des habitants ;

Le conseil municipal, à l'unanimité

ADOpte les dénominations suivantes :

- Impasse des Jardins d'Emilie (lotissement Les Jardins d'Emilie)
- Impasse du Clos de Bellevue (Résidence Le Clos de Bellevue)
- Impasse Jacques Galinié (donnant sur la rue de Preissac)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Membres en exercice	14
Membres présents	12
Suffrages exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Le Maire,
Sophie LAY

